



Février 2019



LES CORPS INTERMEDIAIRES : ENFIN ECOUTES ?



CESER
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Rapporteur

M. Laurent CARUANA

1^{er} vice-président du CESER



RESULTATS DES VOTES



141
votants



132
ont voté
POUR



7
ont voté
CONTRE



2
se sont
ABSTENUS



0
n'ont pas
pris part au
vote

Cette contribution a été adoptée par le
Conseil, Economique, Social et Environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée Plénière du 19 février 2019

Sommaire

Préambule _____	1
Introduction _____	2
I. Des corps intermédiaires parties prenantes de la démocratie : diagnostic _____	4
II. Le CESER, 2 nd e assemblée régionale au plus près des territoires _____	10
Conclusion _____	13
Synthèse des préconisations _____	14
Annexes _____	29
Contributeurs _____	37
Contacts _____	38

Préambule



Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux, en se mettant au service du débat démocratique par l'intermédiaire de ses mandants - corps représentatifs du monde social, économique et environnemental.

Le CESER constitue la seconde assemblée régionale, présente au cœur des territoires. Elle entretient un dialogue vivant par ses représentants pluriels, portant une expression multiple ainsi qu'avec des partenaires régionaux notamment les Conseils locaux de développement.

Le contexte social et politique actuel permet le constat de nouvelles formes d'expression citoyenne venant de la société civile, d'autant plus avec les importants outils de communication et d'influence que sont les réseaux sociaux. Ceux-là permettent en effet le regroupement d'expressions individuelles partagées qui questionnent les règles de la représentativité de notre démocratie.

Prenant en compte cette évolution, le CESER, à travers cette contribution se pose la question de la place des corps intermédiaires et de sa propre situation. Le CESER traduit la richesse et la diversité des corps intermédiaires. Il existe d'une manière autonome et spécifique, et exerce un rôle de médiation entre les différentes institutions et collectivités. Espace de dialogue, courroie de transmission, aide à la décision : nos missions sont multiples, toujours au service de la démocratie ; elles méritent certainement d'être redéfinies et de porter haut et fort leur utilité sociale.

Convaincu qu'il est temps de réaffirmer des liens entre les territoires et les institutions, entre les corps intermédiaires et ceux qu'ils représentent, entre le citoyen et la démocratie, le CESER souhaite, par la présente contribution, rappeler son rôle dans la pratique démocratique et propose une articulation plus systématique de ses travaux dans le processus de décision et d'évaluation politique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'Q' and 'R'.

Antoine QUADRINI,

Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Introduction

Mis en visibilité par les réseaux sociaux, alimenté et entretenu par l'engouement médiatique, le mouvement social qui traverse la France depuis l'automne 2018 met en exergue, pour certains, un malaise profond de la société française et apparaît comme le symptôme d'une société en forte demande de changement.

Contexte

Les revendications exprimées d'une **société plus équitable**, davantage **respectueuse de l'humain et de l'environnement**, révèlent aussi le rapport que bon nombre de citoyens entretiennent avec l'ensemble du système institutionnel français et la recherche d'un **renouveau démocratique**, incluant de nouvelles pratiques de participation au débat et à la décision politique. Ce mouvement populaire doit conduire tous les acteurs de la démocratie, dont les corps intermédiaires, à s'interroger.

Enjeux

Rechercher de la convergence, plutôt que de la divergence, afin d'approfondir et de renforcer les pratiques démocratiques, permettra d'accompagner les mutations économiques, sociales, environnementales, et plus globalement sociétales.

« Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée ».

VACLAV HAVEL
Ancien Président de la République
Tchèque (1993-2003)

Les corps intermédiaires, issus de l'Ancien-Régime, **garants de la liberté** selon Montesquieu¹, **essentiels** selon Tocqueville², **nécessaires pour garantir la cohésion sociale** selon Durkheim³ se définissent avec des variations sémantiques et lexicologiques au fil des siècles.

¹ Montesquieu, « De l'esprit des lois », 1748, livre II, Chapitre 4

² Alexis de Tocqueville « De la démocratie en Amérique », 1835

³ Emile Durkheim, « De la division du travail social », Paris, F. Alcan, 1893

Questions

Dans ce contexte sociétal fragile, le CESER pose deux questions :

- ✓ Comment mieux considérer la légitimité des corps intermédiaires ?
- ✓ Comment mieux prendre en compte les travaux issus de ces acteurs représentés notamment dans les CESER, incontournables pour une démocratie ?

Démarche

Pour répondre à ces deux questions, la première partie dressera un diagnostic des corps intermédiaires, parties prenantes de la démocratie. La deuxième partie présentera le CESER, 2nde assemblée régionale au plus près des territoires.

I. Des corps intermédiaires parties prenantes de la démocratie : diagnostic

Alors qu'ils sont reconnus formellement par les textes constitutionnels, dans la pratique, leur rôle est négligé.

Pour renforcer cette idée de corps intermédiaires dans une démocratie active, il faut d'abord les définir, repérer leurs difficultés pour mettre en lumière leur rôle et leurs apports à la démocratie.

A. Qui sont les corps intermédiaires ?

Les corps intermédiaires constituent un groupe de personnes, femmes et hommes, représentant les intérêts d'un ensemble dans un cadre de médiation entre l'Etat et les citoyens. Ce sont des systèmes de représentation organisés permettant l'expression de groupes sociaux et citoyens.

Définition retenue par le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, à partir du croisement de sources multiples

Il n'existe pas vraiment de définition partagée et communément admise. Ils sont pluriels et divers et interviennent sur différents secteurs : sur le champ de l'économie, de l'emploi, du social, de l'environnement, etc.

Le rôle des corps intermédiaires se traduit historiquement par l'implication des représentants des entreprises, des organisations syndicales de salariés, des associations ou encore des organismes dans les politiques publiques, notamment au niveau régional, dans un dialogue partenarial efficace. Cette liste est loin d'être exhaustive, mais ces partenaires constituent en grande partie les acteurs de la **société civile organisée**.

La liberté du commerce et d'industrie/liberté d'entreprendre

Le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791, article 7 pose le principe que toute personne pourra faire le négoce ou exercer le métier qui lui plaira de faire. Le Conseil d'Etat en a tiré un principe de liberté de commerce et d'industrie et de liberté d'entreprendre.

La liberté d'entreprendre est un principe à valeur constitutionnelle

5300 syndicats patronaux

490 000 c'est le nombre de sociétés adhérentes recensées dans les premières organisations (MEDEF, CPME, U2P, UDES)

+ de 50 % des chefs d'entreprises adhèrent à une organisation patronale

Chiffres issus de sources croisées

LES REPRESENTANTS DES ENTREPRISES

Les organisations patronales sont des syndicats d'employeurs qui défendent les intérêts et/de leurs membres au sein de la Société française. Ils font partie des partenaires sociaux. Leur rôle consiste à :

- Promouvoir l'entrepreneuriat et l'économie de marché, socles indispensables des libertés individuelles et collectives.
- Jouer un rôle majeur dans la démocratie sociale en négociant des accords collectifs avec les organisations représentatives des salariés.
- Faire vivre le paritarisme en assurant la mission de gestion de régimes confiés par les pouvoirs publics dans les champs de l'assurance chômage (UNEDIC), des régimes de retraites complémentaires (AGIRC/ARCCO), ou encore de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Les chambres consulaires sont des établissements publics ayant pour rôle de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques et d'exercer pour leur compte des activités d'appui comme le développement du territoire. Ces établissements publics sont dotés d'un statut et d'une gouvernance spécifique. Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres d'agriculture et les chambres de métiers et de l'artisanat constituent d'ailleurs des partenaires incontournables pour le développement des petites et moyennes entreprises, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de l'artisanat et des services. Ces chambres représentent certaines catégories socio-professionnelles auprès des pouvoirs publics, en exécutant des missions de service public avec un recours à des recettes fiscales, un rôle d'appui au développement des entreprises, un rôle dans le domaine de la formation initiale et continue, d'apprentissage, etc.

Les syndicats professionnels sont des organismes auxquels des entrepreneurs adhèrent à titre individuel et qui ont pour objet d'assurer la représentation, la défense, la promotion et la reconnaissance d'une profession. Ces syndicats professionnels peuvent se regrouper en confédérations intersyndicales par intérêt économique.

La loi de 1884

La loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels consacre la liberté syndicale. Elle affirme que les syndicats « pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement ».

C'est un régime de déclaration préalable.

C'est une liberté constitutionnelle affirmée dans le préambule de la constitution de 1946, ayant lui-même valeur constitutionnelle depuis 1971.

11% c'est le taux de syndicalisation en France

19.8% dans la fonction publique

8.7% dans le secteur privé

Taux constant depuis 10 ans selon différentes sources

LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTANTES DES SALARIES

Elles ont pour principal objet de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels, individuels et collectifs des salariés, chômeurs et retraités. Leur représentativité est calculée par les résultats des élections professionnelles dans les différents secteurs. Leurs activités se regroupent en plusieurs missions :

- ✓ Impulser une éducation populaire reconnue par le droit à la formation syndicale pour tous les salariés de 12 jours par an
- ✓ Participer avec les employeurs aux négociations d'entreprises, de branches et interprofessionnelles pour aboutir à des conventions et des accords collectifs applicables à tous les salariés
- ✓ Juger des litiges du travail par la participation à la justice prud'homale
- ✓ Représenter les salariés dans les organismes paritaires financés par les cotisations sociales (protection sociale, formation professionnelle, médecine du travail, logement, ...)
- ✓ Participer aux instances de dialogue et de concertation dans les territoires avec les pouvoirs publics

La loi de 1901

La loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901 posent le principe de la liberté d'association.

Le Conseil constitutionnel a reconnu son caractère constitutionnel dans une décision de 1971 à l'occasion d'un litige concernant la déclaration de l'association La cause du peuple soutenue par Simone de Beauvoir et l'Etat.

Selon la loi de 1901, une association est une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Le principe de liberté est primordial.

Entre 160 000 et 175 000

associations actives en région
Auvergne-Rhône-Alpes

8 500 associations créées
chaque année

Entre 1,6, et 1,7 millions de
bénévoles

240 026 salariés

Source : données 2016 présentées par
l'association Recherche et solidarité

LES ASSOCIATIONS

Les associations représentent et agissent dans de nombreux secteurs : famille, jeunesse, promotion de la citoyenneté, cohésion sociale, sport, culture, santé, handicap, services à la personne, lutte contre la pauvreté, insertion, protection de l'environnement... La liste est loin d'être exhaustive...

Les associations sont indispensables à l'Etat et aux collectivités territoriales.

En assurant des services à la société et aux citoyens, elles participent aux politiques publiques familiales, sociales, culturelles, environnementales... tout en étant actrices de l'innovation sociale.

Par leur proximité et leur diversité, elles sont également des témoins et des observateurs avisés sur l'ensemble du territoire et ont la capacité à informer et alerter les pouvoirs publics sur les problèmes émergents dans la société.

Les associations contribuent également au développement économique et à l'emploi tout en étant des lieux d'engagement citoyen et en favorisant les liens sociaux donc la cohésion sociale.

Malgré les apports constructifs des corps intermédiaires aux politiques publiques, notamment régionales, malgré leur légitimité démocratique, les mouvements sociaux actuels révèlent un manque d'écoute des corps intermédiaires.

B. Des corps intermédiaires actifs et des difficultés multifformes

On constate que depuis plusieurs années, les corps intermédiaires souffrent d'un manque d'écoute, de dialogue avec les pouvoirs publics, de reconnaissance de leur diversité sociale, alors même qu'ils participent à l'amélioration des pratiques démocratiques.

En s'adressant directement aux citoyens, la tentation est toujours grande pour les pouvoirs publics d'occulter la société civile, notamment lors des différentes mobilisations sociales, environnementales, sociétales. Elle l'est aussi de ne pas prendre suffisamment en considération ses travaux d'éclairage des politiques publiques, sans débat réel et sans prise en compte de l'élaboration collective des parties prenantes, ce qui nuit à l'efficacité du dialogue démocratique.

Cette marginalisation des corps intermédiaires présente des effets négatifs sur la démocratie. Elle est la conséquence aussi d'une certaine forme d'individualisme encouragée entre autres par la société de consommation, l'impact du développement des nouvelles technologies de l'information, la tyrannie de l'urgence etc... pouvant refléter une perte de sens du collectif.

La société civile organisée se trouve confrontée à des difficultés :

- ✓ Le poids de la vie quotidienne pour chacun (temps de transport, travail, santé, vieillissement, dépendance, handicaps...), peut être un frein à l'implication dans le collectif, qu'il s'agisse d'engagement bénévole associatif, syndical ou autre...
- ✓ Suite aux différentes réformes du Code du travail et au développement des formes d'individualisation de l'emploi, la représentation est en difficulté.
- ✓ Nombre de corps intermédiaires doivent faire face à certaines contraintes : la complexité des appels à projets, la baisse des financements publics, la priorité donnée aux subventions à l'investissement par rapport au fonctionnement, les réformes territoriales. Les associations sont devenues des prestataires et non plus des partenaires.

Toutes ces difficultés engendrent un manque de visibilité à moyen terme (et même parfois à court terme) avec un impact fort sur les citoyens bénéficiaires.

Malgré tout, les corps intermédiaires, par leurs réflexions et leurs actions, possèdent une réelle légitimité puisqu'ils continuent à agir pour améliorer et faciliter la vie en société, que ce soit :

- ✓ **par leur rôle d'intermédiation en transformant des aspirations individuelles en force collective,**
- ✓ **par leur implantation et leur présence dans tous les secteurs de la société et de la vie quotidienne de la population sur tous les territoires,**

- ✓ par la persistance de l'engagement d'adhérents, bénévoles, donateurs, militants, qui participent à leur existence, malgré les difficultés,
- ✓ par leur participation à de nombreux secteurs d'activités d'intérêt général.

La condition pour renforcer le rôle des corps intermédiaires dans la démocratie est de :

1. Demander à l'exécutif du Conseil régional d'instituer avec les corps intermédiaires un dialogue préalable à chaque prise de décisions importantes

Même s'ils rencontrent des difficultés et ont besoin de réaffirmation de leur légitimité auprès des pouvoirs publics, les corps intermédiaires ont vocation à jouer un rôle pivot dans la démocratie à l'échelle régionale.

Un grand nombre de chercheurs⁴ explique que la diversité des corps intermédiaires se reflète dans leur composition : qu'il s'agisse du groupe familial, des syndicats, des chambres consulaires, des associations, des corporations, des groupes de jeunesse, des fédérations, fédérations professionnelles, des lobbys, des médias ... et dans leurs fonctions : médiation, représentation, concertation, négociation, régulation, expertise, contre-pouvoir...

Parmi les corps intermédiaires, on peut donc distinguer très schématiquement ceux dont la vocation première est de défendre les intérêts de leurs membres, de leurs adhérents, et ceux - dont les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) sont des exemples - qui existent à partir d'un regroupement de cette pluralité de structures. Leur expression collective, nourrie par le dialogue, leur donne un écho renforcé. Les CESER jouent alors un rôle essentiel de réflexion et de propositions sur l'intérêt collectif et régional.

⁴ Voir par exemple <https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2016-1-page-5.htm#>

II. Le CESER, 2^{nde} assemblée régionale au plus près des territoires

Le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) est composé des représentants des organismes et activités à caractère économique, social, environnemental, professionnel, familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif etc. de la région.

Dans sa forme actuelle, il est composé de collèges sur le **principe des trois tiers** :

- ✓ 1/3 des membres sont issus des entreprises et activités professionnelles non salariées (collège 1),
- ✓ 1/3 des membres sont issus des organisations syndicales de salariés les plus représentatives (collège 2),
- ✓ 1/3 des membres sont issus des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement, ainsi que les personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable (collège 3).
- ✓ En outre, le Préfet désigne des personnalités qualifiées en fonction de leurs compétences (collège 4).

Selon l'article L4134-1 du Code général des Collectivités territoriales :

Le Conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du Conseil régional et du président du Conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Le Conseil économique social et environnemental régional est un outil de la démocratie dans les territoires de notre région.

Le CESER est un lieu d'échange, de dialogue, de propositions.

L'expression de la Société civile organisée issue de sa diversité et de la confrontation des idées reflète une réelle richesse. Ses préconisations peuvent être un appui aux politiques publiques.

Le CESER permet l'expression de la société civile organisée dans les territoires, sur des sujets économiques, sociaux, environnementaux ou encore sociétaux concernant tous les citoyens, au plus près de leurs préoccupations.

C'est un lieu d'aide à la construction de la décision, à court, moyen ou long terme, déconnecté des enjeux et luttes de pouvoir. **Il permet une vision pluraliste au travers du regard de ses différentes composantes.**

Ainsi, **la construction d'une nouvelle forme de démocratie citoyenne peut passer par le CESER. Il a la capacité de :**

- **relier les instances décisionnelles aux acteurs de terrain,**
- **contribuer à l'intermédiation en créant un lien productif entre les individus du territoire régional et les décisions de leurs élus régionaux.**

Le CESER bénéficie d'un positionnement pertinent pour alimenter le débat public au plus près des préoccupations des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour éclairer les décideurs.

Mission 1

Les avis et contributions du CESER nourries par le dialogue pour aboutir à des préconisations concrètes et opérationnelles

Les corps intermédiaires impliqués au CESER sont compétents sur des thématiques variées concernant les préoccupations des citoyens, permettant des analyses fines sur les sujets dont ils sont saisis ou pour lesquels ils s'autosaisissent (politiques économiques, d'orientation, d'apprentissage, de formation, d'innovation, environnementales, culturelles, sportives, de santé, d'aménagement du territoire, etc...). Le CESER s'appuyant sur cette représentation élargie peut être le porteur d'initiatives partagées par tous.

Le CESER permet, par sa composition, d'avoir une vision élargie sur les questions en apportant un regard et une réflexion sur les piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Espace de construction collective, le CESER permet sur ces thématiques un travail de confrontation des idées et analyses dans la recherche de l'intérêt général et régional.

QUELQUES PRECONISATIONS ET ACTIONS DU CESER

- Conférences territoriales
- Dispositifs d'orientation
- Rayonnement de la francophonie à travers des partenariats
- Les participations citoyennes européennes
- Hub de la finance, etc...

La condition pour assurer cette mission est de :

2. Associer plus en amont le CESER dans le travail préparatoire aux divers plans et schémas régionaux

Mission 2

CONTRIBUER A L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) donne mission aux Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de contribuer au suivi et à l'évaluation de politiques publiques régionales.

La condition pour assurer cette mission est de :

3. Participer à la définition de critères pour objectiver les évaluations et les rendre plus démocratiques conformément à la loi

Mission 3

L'INTERMEDIATION

A travers son rôle d'intermédiation, le CESER invite au dialogue et à l'échange des différentes parties prenantes. C'est un rôle de facilitateur des échanges entre des acteurs.

Les conditions pour assurer cette mission sont de :

4. Expérimenter la mise en place de consultations citoyennes, d'ateliers participatifs, de plateformes collaboratives, de forums...
5. Prendre en compte les attentes des citoyens exprimées, au travers des pétitions citoyennes qui peuvent venir alimenter les travaux du CESER
6. Proposer des nouvelles modalités de coordination entre le CESE, les CESER et les Conseils de développement, sans rôle hiérarchique mais avec des impulsions, en mode projet



Conclusion

Pour répondre aux deux questions posées, non seulement les corps intermédiaires doivent être réhabilités et renforcés dans le débat public, mais ils sont légitimes et nécessaires à l'expression démocratique.

En effet, un système représentatif, décentralisé, ouvert à la démocratie participative, **s'appuyant davantage sur les corps intermédiaires**, permettra d'accompagner les élus décisionnaires. Une assemblée consultative telle que le CESER, où la société civile organisée est représentée, incarne cette conception, au plus près des territoires.

Le CESER, société civile organisée où les corps intermédiaires sont représentés par la pluralité et la parité de ses représentants, joue un rôle essentiel dans le débat démocratique territorial. **Cette large diversité de représentation donne au CESER la capacité de voter des avis et contributions pour éclairer les politiques régionales et les acteurs locaux.**

Une institution comme le CESER est ancrée dans le réel et porteuse d'une vision prospective. La 2nde assemblée de la Région est attentive au monde qui l'entoure et aux évolutions, en tenant compte des besoins des citoyens dans un souci de proximité et d'équité territoriale.

La condition pour renforcer les missions du CESER est de :

- 7.** Demander à l'exécutif du Conseil régional de se prononcer sur chaque préconisation formulée par le CESER

Pour autant, le CESER doit en permanence s'adapter aux mutations de la société et continuer à évoluer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit pleinement dans cette démarche, en accompagnant par ses travaux la transition sociétale réclamée par les citoyens, nécessaire à la France.

Synthèse des préconisations

- 1.** Demander à l'exécutif du Conseil régional d'instituer avec les corps intermédiaires un dialogue préalable à chaque prise de décisions importantes
- 2.** Associer plus en amont le CESER dans le travail préparatoire aux divers plans et schémas régionaux
- 3.** Participer à la définition de critères pour objectiver les évaluations et les rendre plus démocratiques conformément à la loi
- 4.** Expérimenter la mise en place de consultations citoyennes, d'ateliers participatifs, de plateformes collaboratives, de forums...
- 5.** Prendre en compte les attentes des citoyens exprimées, au travers des pétitions citoyennes qui peuvent venir alimenter les travaux du CESER
- 6.** Proposer des nouvelles modalités de coordination entre le CESE, les CESER et les Conseils de développement, sans rôle hiérarchique mais avec des impulsions, en mode projet
- 7.** Demander à l'exécutif du Conseil régional de se prononcer sur chaque préconisation formulée par le CESER

Déclarations des groupes

INTERVENTION DE BRUNO CABUT, AU NOM DE L'U2P AUVERGNE-RHONE-ALPES

Notre pays semble avoir perdu ses repères... Depuis les colères en mouvement les insultes pleuvent, les dégradations sont gratuites. Le peuple exprime des revendications pas toujours cohérentes, ceux qui font la une des médias sont ceux qui détruisent... et non ceux qui travaillent, les forces de l'ordre sont attaquées tentant de défendre un semblant de reste de démocratie...Et tout se passe dans une normalité surréaliste !

Que dire alors des entreprises qui ferment et des emplois qui disparaissent suite à ces manifestations...

Dans cette société de forte contestation, en particulier des Institutions et des corps constitués, et même s'il se veut provocateur, le titre du rapport ne donne pas d'emblée une vision active des corps intermédiaires. Un titre du type « Quelle place pour les corps intermédiaires ? » aurait été plus positif en ouvrant vers le rôle qu'ils jouent, et ce d'autant plus, qu'il existe une volonté politique de les détruire tout du moins de les ignorer.

Quel sera l'avenir de notre démocratie si les corps intermédiaires n'ont plus de rôle à jouer et si le pouvoir politique ne les écoute pas ?

Les corps intermédiaires ont un rôle majeur car ils permettent pour notre pays d'organiser la parole, d'écouter, d'analyser, de construire et de porter les messages et les propositions de ceux qu'ils représentent.

C'est bien l'action actuelle de l'U2P qui a organisé 40 débats en France dont 8 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes pour recueillir et porter au gouvernement les doléances et propositions des chefs d'entreprise de l'économie de proximité dans le cadre du Grand Débat National.

Les corps intermédiaires sont légitimes. Ils répondent tous à des critères précis d'objet ou de représentation de ceux qui les mandatent en respectant les lois édictées par le Parlement. Pour certains d'entre eux, le gouvernement a même mis en place des mesures de représentativité... Et si on essayait d'en faire autant pour la démocratie représentative, qui s'oppose avec une forte résistance à la mise en place de la démocratie participative territoriale pourtant inscrite dans la loi ?

C'est dans ce contexte qu'il faut réaffirmer que les corps intermédiaires jouent un rôle majeur en France au nom de ceux qu'ils représentent :

- Ils analysent la situation dans leur champ de représentation,
- Ils structurent les prises de parole et retranscrivent fidèlement les propositions concrètes, simples et cohérentes,
- Ils font connaître leurs actions et les résultats de leurs actions,
- Ils se remettent en question quand ils n'obtiennent pas les résultats escomptés.

La crise, voire la révolte pour certains, qui est apparue ces derniers mois reflète à la fois une évolution de notre société et une mise à l'écart voire une exclusion des corps intermédiaires du dialogue national.

Nos dirigeants se sont retrouvés directement face au peuple... qui n'est juste que l'effet miroir d'une élection politique nationale d'une conception nouvelle ayant suscité de très fortes attentes de changements rapides à l'image du tout, tout de suite.

Pour que ce qui est du dialogue, cela nécessite un émetteur et un récepteur.

Cela implique donc aussi la responsabilité des pouvoirs publics qui doivent être à l'écoute des corps intermédiaires afin de :

- Prendre en compte les propositions et expliquer ce qui sera mis en œuvre ou non et pourquoi,
- Associer les corps intermédiaires aux réflexions sur les mesures à prendre,
- Confier à certains corps intermédiaires une mission d'évaluation des politiques publiques,
- En cas de missions précises confiées aux corps intermédiaires, requalifier certaines attributions budgétaires en investissement sur des ressources humaines, afin de faire émerger des projets ou de nouvelles innovations.

Ce dialogue inexistant entre l'Etat et les corps intermédiaires a beaucoup manqué à notre pays.

Car, oui, les corps intermédiaires sont capables de produire du concret, comme c'est le cas par exemple de la CPRIA Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat qui regroupe l'U2P AURA et les 5 syndicats de salariés représentatifs. Cette commission a ainsi mis en place un « Comité d'Entreprises » en faveur des salariés et des employeurs, un système de prévention des conflits entre salariés et employeurs pour limiter la judiciarisation, des journées d'information sur les métiers destinés aux professeurs des collèges en lien avec les CIO et le Rectorat... Son fonctionnement a d'ailleurs inspiré la création des CPRI (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle).

Oui, les corps intermédiaires et les organisations professionnelles en particulier, ont ainsi la particularité d'apporter une plus-value aux débats grâce à leur historique et au vécu de leurs territoires.

L'U2P a une culture de ses métiers, une culture territoriale, une culture du dialogue social, une connaissance de son champ d'action, une capacité d'analyse et de propositions.

Devant un cap encore dans le flou, Oui, les possibles sont multiples Mr le président...

La démocratie vacille... C'est pour ces raisons que nous devons plus que jamais être écoutés et respectés en tant que corps intermédiaires pour la défendre !

M. le Président, chers collègues, certains nous ont déjà fait passer de l'ancien monde au nouveau monde. Mais il est utopique de rester uniquement sur des mots clé comme start-up, numérique, virtuel nous conduisant inexorablement vers un mode de vie hors sol.... En tant que corps constitués, nous avons conscience que nous devons aussi évoluer afin de répondre aux exigences et aux attentes d'aujourd'hui. De même, si l'objectif est de fonder de nouvelles voies, les émetteurs et les récepteurs doivent s'exprimer dans le cadre d'un dialogue organisé.

Le CESER est LE LIEU propice à cet exercice. Il est aussi un formidable laboratoire pour avancer vers le monde demain dans le cadre de médiation entre le vouloir faire et le pouvoir faire. Il s'efforce de travailler dans le sens de l'intérêt général, du mieux vivre ensemble, tout en étant force de préconisations pour l'exécutif régional et les pouvoirs publics.

De la part de certains analystes, il faudra encore de longs et pénibles efforts pour redonner du sens à l'action publique afin de construire une société plus humaine. Le corps intermédiaire QUI REPRÉSENTE LA PLUS GRANDE ENTREPRISE DE FRANCE y est prêt.

Nous voterons le rapport.

INTERVENTION D'ERIC LE JAOUEN, AU NOM DU MEDEF AUVERGNE-RHONE-ALPES

La crise dite des « gilets jaunes » qui secoue la société française depuis le mois de Novembre 2018 est emblématique des conséquences d'une attitude de déni du rôle structurant des corps intermédiaires, attitude imputable en priorité à l'Etat et aux Conseils régionaux, attitude observée depuis fort longtemps, et qui s'est accentuée depuis le printemps 2017.

Les corps intermédiaires, et plus spécifiquement le CESE et les CESER, constituent le lieu naturel d'expression de la société civile, c'est-à-dire de « l'ensemble des citoyens, dans la diversité de leurs appartenances professionnelles et sociales, qui expriment leur volonté de participation à travers des organisations, associations et structures très diversifiées, ayant pour finalité de concourir à la poursuite d'objectifs à caractère économique, social, culturel, éducatif, sportif, humanitaire, civil ou autre ne ressortissant pas, directement à la sphère politique et étatique ».

On le voit, cette définition très large et en même temps très précise, confère à la société civile une incontestable fonction progressiste (au sens où son rôle est de faire progresser l'ensemble de la société vers plus de participation démocratique) ; et en même temps, cette définition reprend l'ensemble des sujets ou thèmes abordés ces derniers temps dans la rue et dans les médias, ce qui montre bien que la consultation et l'écoute régulière de la société civile, aurait pu éviter la cristallisation de la contestation actuelle dont l'ampleur, le caractère protéiforme, et l'acuité, surprennent nombre d'observateurs.

Ce n'est pas pour rien que dès 1925, Léon Jouhaux avait estimé nécessaire de créer un Conseil National Economique, afin que les pouvoirs publics puissent bénéficier des conseils et avis des représentants du travail, du capital et des consommateurs. Dans le prolongement de cette création, le CESE et les CESER sont les structures idoines permettant aux diverses organisations de la société et à leurs représentants, d'intervenir par la voie de la consultation dans le processus de décision politique, dans les domaines économique, social, culturel ou civique.

Il est légitime que les experts proposent des analyses et des solutions. Il est légitime que les élus et l'Administration exercent le pouvoir de décision. Il est tout autant légitime que les corps intermédiaires interviennent pour passer du face à face, au côte à côte.

C'est cette légitimité historique et actuelle que le CESER Auvergne-Rhône-Alpes doit réaffirmer haut et fort dans l'avis qu'il doit rendre.

Ce n'est pas pour rien que l'on constate que presque chaque année, dans le monde développé, un nouveau pays se dote d'un Conseil économique et social dont la raison d'être est toujours la même : « donner aux peuples une réponse active et positive à l'exigence sans cesse grandissante, des sociétés civiles d'être impliquées dans la préparation des décisions publiques et de rapprocher par là même les élus des citoyens, la politique et la décision publique de la vie quotidienne avec ses petits et grands éléments ».

Lieux de débats, d'expression, mais aussi de propositions et de construction permanente de notre société, les CESER exercent une mission de représentation, de veille et d'alerte, d'expertise de terrain, de relais et de pédagogie collective. Au-delà des divergences de vues et d'intérêts des organisations réunies dans les CESER, leur vocation est d'exprimer des solutions consensuelles, fondées sur l'expérience du terrain, sur le dialogue républicain et les diagnostics partagés.

On doit aussi ajouter à cette vocation générale, l'énumération de certaines des vertus des CESER, qui rendent leur rôle sociétal irremplaçable :

- La prise en compte des réalités de terrain, telles que les vivent les acteurs de terrain eux-mêmes.
- Le lieu d'un dialogue sociétal dégagé des contraintes partisans ou des affrontements publics. L'intérêt du CESER, c'est la possibilité d'y dialoguer avec des femmes et des hommes de toute opinion, avec des personnalités très différentes. Un lieu où chacun

peut dialoguer parce qu'il a appris à connaître son voisin donc à le respecter et lui faire confiance.

- La compétence de ses acteurs, moyennant un coût finalement assez modeste pour la collectivité qui finance le fonctionnement du CESER.
- L'absence d'échéances électorales, ce qui autorise aux membres des CESER une certaine distance par rapport aux pressions démagogiques ou aux mouvements plus erratiques de l'Opinion publique.

Pour conclure, je pense que toutes et tous ici sommes convaincus de cette utilité et cette légitimité. Pourquoi alors, il faut bien le concéder, le rôle des corps intermédiaires, notre rôle, reste souvent méconnu, et parfois dévalorisé ?

Un élément de réponse à cette question est peut-être inscrit dans le titre de l'avis : renouveau, oui mon organisation pense que nous avons besoin d'un renouveau.

Mais pas le renouveau qui permet de revenir à un état précédent après un déclin. D'ailleurs ce déclin est-il objectif et mesurable ?

Nous préférons envisager un renouveau qui nous amène à nous questionner, sans complaisance ni fatalisme, sur nos comportements, notre représentativité, nos actions.

Un renouveau qui nous guide vers des formes nouvelles et plus riches du rôle des corps intermédiaires.

Au-delà de ses convulsions brutales la société française est en train de changer de modèle en profondeur.

Mon organisation est convaincue, je suis convaincu, que des corps intermédiaires responsables, représentatifs et indépendants trouveront, comme hier, comme aujourd'hui, une place centrale et unique dans ce nouveau modèle.

En votant cet avis c'est cela que nous souhaitons réaffirmer.

INTERVENTION DE DANIEL PARAIRE, AU NOM DES CCIR AUVERGNE-RHONE-ALPES

Les Chambres de Commerce et d'Industrie représentent les intérêts de l'Industrie, du Commerce et des Services auprès des Pouvoirs Publics.

Ce sont des établissements publics à caractère administratif de l'Etat.

Ces particularités tiennent notamment au fait qu'elles sont administrées par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs.

A ce titre, elles sont des corps intermédiaires et leur but est d'abord le développement économique du territoire dont l'attractivité n'est qu'une composante.

On parle souvent de parlement économique. Leur rôle d'expression est à ce titre reconnu par le code de commerce.

La remise en cause des corps intermédiaires, mais aussi le nouveau format de l'Etat, la loi NOTRe et la loi PACTE ont et vont impacter encore profondément l'organisation des Chambres, le modèle économique de ces dernières et les missions qu'elles conduisent. La diminution des ressources publiques qui sont affectées à ce réseau constitue un point d'alerte à prendre en compte pour maintenir son rôle dans l'écosystème régional.

Les CCI sont aussi des lieux où se retrouvent des chefs d'entreprises pour élaborer des solutions pour le monde entrepreneurial de leur territoire. A ce titre, maintenir leur capacité à agir avec le tissu local est essentiel pour conserver une proximité territoriale avec les entreprises.

Elles sont des structures qui s'inscrivent par nature dans un rapport de partenariat avec les Pouvoirs Publics comme relais d'actions et de « co-traitance » dans la distribution de certains dispositifs. Cette originalité confère aux CCI une véritable plus-value dans la mise en lien des pouvoirs publics avec les chefs d'entreprises et favorise l'appropriation des politiques publiques dans un esprit de dialogue et d'ouverture.

Les CCI sont aussi des lieux permettant d'élaborer et de porter des messages auprès des Pouvoirs Publics. Il convient de rappeler qu'elles représentent les entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs, fédérées autour d'un objectif commun : la prise en compte des attentes des chefs d'entreprises.

On retiendra que les CCI ont :

- Une capacité à prendre en compte l'intérêt général (en agissant pour toutes les entreprises) et à aborder des enjeux complexes (en s'appuyant sur des expertises internes).
- Une représentativité reconnue, une capacité à agir localement et une présence sur l'ensemble des territoires de la région.

Les CCI sont un réseau de proximité inégalable pour les PME/TPE, surtout pour les plus éloignés, en lien avec des enjeux structurants pour notre économie régionale.

INTERVENTION D'ANNE-MARIE ROBERT, AU NOM DE L'UNAPL AUVERGNE-RHONE-ALPES

Monsieur le Président, Chers Conseillers, Mesdames, Messieurs,

Les syndicats professionnels font partie des corps intermédiaires représentatifs des entreprises. Ils ont pour objet d'assurer la défense, la reconnaissance, la représentation et la promotion d'une profession. Ces syndicats professionnels possèdent souvent un statut associatif, avec une gouvernance bénévole.

Chez les professionnels libéraux, des entrepreneurs peuvent adhérer à des syndicats professionnels à titre individuel :

- Pour la section Santé : syndicat des médecins, des masseurs-kinésithérapeutes, des infirmiers, des orthophonistes, des pharmaciens, des sages-femmes, des biologistes, des chirurgiens-dentistes, des vétérinaires...
- Pour la section Droit : syndicat des avocats, des greffiers des tribunaux de commerce, des administrateurs judiciaires, des commissaires-priseurs, des mandataires judiciaires, des huissiers de justice...
- Pour la section Technique et cadre de vie : syndicat des experts en automobile, des formateurs-consultants, des experts-comptables, des détectives, des architectes, des agents généraux d'assurances, des traducteurs, des géomètres-experts, des guides-conférenciers, des psychologues, des sophrologues, des ostéopathes...

Ces syndicats professionnels peuvent se regrouper en confédérations par intérêt socio-économique. C'est le cas de l'UNAPL, qui fédère 68 organisations syndicales représentatives de ces trois sections et constitue une confédération intersyndicale interprofessionnelle.

Ces confédérations peuvent elles-mêmes se regrouper en interconfédérations. L'UNAPL, la CAPEB, la CNAMS et la CGAD se sont ainsi associées pour créer l'U2P, l'Union des entreprises de

proximité, qui confédère 120 organisations professionnelles et représente les intérêts des travailleurs indépendants, qu'ils soient professionnels libéraux, artisans ou commerçants.

Malgré les difficultés à recruter de nouveaux syndicalistes prêts à s'investir bénévolement, notamment auprès des jeunes générations de travailleurs non salariés, les syndicats professionnels de professions libérales jouent un rôle fondamental en tant que corps intermédiaire au plus près des territoires et des populations. Ces syndicats professionnels accompagnent les 132 000 entrepreneurs libéraux installés en Auvergne-Rhône-Alpes, qui eux-mêmes soignent et conseillent les populations au cœur de leur vie quotidienne. Via l'UNAPL, ils siègent dans de nombreuses instances régionales et départementales et peuvent être force de proposition en matière de dialogue social de proximité. L'UNAPL vient en effet de mettre en place les toutes premières CPR-PL (Commissions paritaires régionales des professions libérales).

Une meilleure reconnaissance des corps intermédiaires passe par une meilleure prise en considération par les décideurs, les pouvoirs publics et les politiques, que ce soit par le dialogue et la consultation. En tant que représentant de la société civile organisée, le CESER peut jouer un rôle de relais tant auprès des pouvoirs publics et de l'exécutif régional que des citoyens pour aider à porter la légitimité des corps intermédiaires.

Dans le contexte actuel, l'UNAPL a lancé une plate-forme participative intitulée « Le grand débat national des professions libérales ». Les professionnels libéraux ont ainsi pu donner leur avis sur des sujets tels que la fiscalité, la parité et l'égalité, la protection sociale, l'Europe et le numérique. Les contributions feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique et présentée au Gouvernement.

INTERVENTION DE JEAN-MARC GUILHOT, AU NOM DES ORGANISATIONS DU 2EME COLLEGE : L'UNSA, LA CFTC ET LA CFDT ET DES ORGANISATIONS SUIVANTES DU 3EME COLLEGE : ATD QUART MONDE, LA FRANE, LA FAS, LA FAGE, L'URFOL, L'URIOPSS

Depuis 2016, le collectif des Places de la République réunit au plan national une vingtaine d'organisations, des syndicats, des associations et des mutuelles. Ce collectif a pour objectif de démultiplier les actions en faveur du vivre-ensemble afin de participer à la reconstruction du pacte démocratique pour une société plus juste.

Au niveau régional, les organisations suivantes sont membres de ce collectif :

ATD Quart Monde
FRANE : Fédération Régionale Auvergne Nature Environnement
FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité
FAGE : Fédération des Associations Générales des Etudiants
URFOL : Union Régionale des Fédérations des Œuvres Laïques
URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
CFDT
UNSA
CFTC

Ces organisations s'associent à mon intervention.

Dans un contexte qui interpelle notre assemblée, cette contribution s'adresse d'abord au CESER lui-même et doit constituer le début d'un processus. Je reprendrai chacun de ces trois points.

- 1/ Un contexte qui interpelle le CESER, constitué de corps intermédiaires :

Cette crise sociale interpelle sans doute en 1^{er} lieu le gouvernement qui n'a su ni réduire les inégalités, ni revivifier la démocratie, ni s'engager dans une vraie transition écologique. Mais elle nous interpelle aussi puisque ce gouvernement s'est coupé du pays en ignorant les corps intermédiaires dont nombre d'entre eux composent notre CESER.

L'existence de corps intermédiaires capables de dépasser les logiques lobbyistes et de dégager des préconisations d'intérêt général en direction des exécutifs régionaux grâce à l'outil « CESER » a permis bien souvent ces derniers temps de tirer la sonnette d'alarme. Mais cet outil n'a d'intérêt que si les élus politiques intègrent ces préconisations dans leurs pratiques et font preuve de suffisamment d'humilité pour les prendre en considération.

Pour nous, l'enjeu est de reconstruire et redonner sens à notre pacte démocratique en renforçant le pouvoir d'agir des citoyens dans les territoires.

Au travers de nos organisations, cela passe par la participation de tous les citoyens à l'élaboration des politiques publiques nationales comme territoriales. Ce processus doit impliquer en particulier les personnes les plus pauvres, en situation de précarité sociale et économique, et doit assurer l'accès aux droits de tous.

Cela aussi doit interpeller notre institution.

➤ 2/ Une contribution qui s'adresse d'abord au CESER lui-même...

Nous nous félicitons de l'évolution du contenu de la contribution au fil des séances de travail du COPIL, puisque nous avons pu intégrer cette si fondamentale mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques : en effet, notre démocratie, pour regagner la confiance de la population, doit renforcer sa mission de contrôle, de surveillance et d'évaluation des actions politiques engagées, dont les Conseils Economiques et Sociaux doivent être l'outil, en lien avec les citoyens.

La 1^{ère} phrase de ce projet de contribution décrit « le mouvement social qui traverse le pays », alors même qu'il s'agit en réalité d'une crise sociale : un mouvement social circonscrit les objectifs, la crise, elle, les pulvérise. Et contrairement à un mouvement social, on voit bien que les points d'aboutissement de cette crise ne s'inscrivent pas dans la négociation ou la recherche d'un compromis, ce qui est pour nous le propre d'une démocratie.

Quant à la préconisation conclusive, qui demande à l'exécutif régional de se prononcer sur chacune des préconisations formulées par le CESER, nous aurions préféré une formule plus exigeante et plus solennelle qu'une simple demande.

➤ 3/ ...et qui doit constituer le début d'un processus d'évolution de nos pratiques :

Ce texte nous permettra sans doute d'aller plus loin dans notre réflexion et dans notre capacité à développer une pratique de concertation avec tous les acteurs territoriaux et avec la population à travers nos organisations. Nos Vice-Présidents en charge des territoires auront un rôle important à jouer dans ce processus.

Nous pensons vraiment que nos pratiques doivent évoluer pour reconstruire notre pacte social sur des valeurs de justice et de fraternité. Cela supposera qu'une délibération démocratique associe les acteurs sociaux, les associations mais aussi, à travers eux, les citoyens de toutes catégories dans les territoires.

Cela supposera aussi que les marges de manœuvre budgétaires suffisantes soient dégagées pour que cette délibération se traduise en actions concrètes.

Enfin il faudra bien sûr que tous les sujets soient posés sur la table, car on ne construira pas de réponse politique durable en sacrifiant les plus défavorisés ou les générations futures. En effet ce qui ressort fortement, et les militants de nos organisations le voient bien, c'est le sentiment d'abandon qui va au-delà des inégalités qui se creusent et qui pose le défi davantage en termes de pouvoir de vivre que de simple pouvoir d'achat.

Pour ces raisons, nous avons le devoir de réinvestir les sujets de la réforme fiscale, d'un bouclier de services publics dans les territoires, de la transition écologique liée à la justice sociale, de réduction des inégalités entre les citoyens et entre les territoires, ou encore de la mobilité, en évitant les pièges de l'urgence, en se donnant le temps de reprendre nos écrits et d'entendre les citoyens.

Ce projet de contribution n'est pas, nous le souhaitons, un produit fini une bonne fois pour toutes, mais le début d'une réflexion sur l'approfondissement de nos pratiques démocratiques, ce qui est bien pointé dès l'introduction et la définition des enjeux.

Les organisations que j'ai citées, qui se reconnaissent dans ce texte et qui participent aux Places de la République, voteront en faveur du projet de contribution qui nous est soumis.

INTERVENTION DE ROBERT CARCELES, AU NOM DE LA CFE-CGC

Monsieur le Rapporteur, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Un rappel était nécessaire sur les différentes composantes des corps intermédiaires parties prenantes dans l'organisation de la démocratie dans notre Pays, puis sur leur rôle.

Au regard de cette force permanente d'analyse et de propositions que constitue notre assemblée au CESER, la 2^{ème} assemblée régionale, est-il encore possible de douter de son rôle ?

Venons-en à ce qui nous réunit aujourd'hui en Assemblée plénière.

Le corps social de la France est malade. La crise dite des « gilets jaunes », initiée spontanément le jour où le prix du carburant diesel a atteint celui de l'essence, nous rappelle combien cette crise est ancienne et profonde. Crise de confiance envers notre gouvernement, pressé de renvoyer l'ascenseur à un pouvoir économique auquel il croit devoir plus qu'au suffrage universel. Crise du salariat par l'écart qui se creuse d'année en année entre le gel des salaires et l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires.

Face à l'état d'urgence sociale que nous vivons actuellement, il faut redonner confiance en la France et remettre l'économie au service des humains.

Maintenant, il est urgent d'appeler au calme et au dialogue. Il n'est jamais trop tard pour remettre dans le jeu les corps intermédiaires que l'on s'est attaché à disqualifier depuis des mois, encore faut-il avoir l'humilité de reconnaître que l'on s'est trompé d'orientation économique.

Qu'est ce qui a été mis en échec ?

C'est le contrat social qui faisait que le pouvoir issu des urnes élaborait le cadre de ses réformes sociales. Cet échec c'est celui d'un pouvoir autiste qui est aussi atteint de cécité profonde. C'est vrai avec ceux qui détiennent le pouvoir politique depuis de nombreuses années avec des passages en force via le recours au 49.3 ou encore avec les ordonnances ne légifèrent plus mais imposent leur vision sans débat, mais c'est aussi vrai avec les partenaires du monde économique.

Cette situation interpelle aussi les partenaires sociaux que nous sommes, sur les méthodes de travail, sur les divisions et sur une capacité à représenter les salariés. Tout a été fait pour minimiser leurs avis sur les dossiers et ainsi leur rôle. Il n'est jamais trop tard pour corriger ces erreurs. Il faut désormais envisager différemment les rôles des organisations syndicales. Chacun doit prendre ses responsabilités.

Pour la CFE-CGC, il faut traiter le problème en profondeur avec des mesures structurelles sur trois axes clés : les salaires et pensions, la fiscalité et le logement.

Aujourd'hui l'exaspération des classes moyennes est légitime. Les salariés et notamment les populations de l'encadrement, expriment un sentiment de déclassement associé au constat qu'il est de plus en plus difficile de vivre du fruit de son travail. De plus l'ascenseur social ne fonctionne plus, laissant des salariés sans perspective d'avenir ni de progression sociale. Il devient impérieux de rééquilibrer en faveur des salariés le partage des richesses créées par les résultats financiers de l'entreprise, dans le cadre de réelles négociations salariales.

La CFE-CGC alerte depuis des années sur le mécontentement croissant des salariés confrontés à la baisse de leur pouvoir d'achat.

La revalorisation significative des salaires du secteur privé et le point d'indice dans les trois fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière) est plus qu'urgente au même titre que la revalorisation des pensions de retraite et l'arrêt de leur désindexation par rapport à l'inflation.

Concernant les services et agents des services publics, la CFE-CGC reste déterminée à ne pas laisser la remise en cause de leur statut.

Si nous pouvons comprendre que le statut de la fonction publique doit évoluer et le fonctionnement des services publics s'adapter, cela doit être fait en respectant strictement les principes qui fondent la fonction publique et les services publics (intérêt général, accessibilité, gratuité, universalité, solidarité, neutralité, indépendance, impartialité, égalité de traitement, proximité). Le service public rendu aux citoyens ne peut se faire si les conditions de travail, la situation et le pouvoir d'achat des Agents des services publics continuent à se dégrader. L'exemple de nombreux suicides sans être exhaustif, d'Agents Hospitaliers et parmi les fonctionnaires de police est symptomatique du malaise qui doit être au plus vite traité.

Malheureusement d'autres services et secteurs d'activité dans notre pays, dans nos territoires sont aussi frappés par ce culte de la mort sociale, allant pour certains jusqu'à des psychodrames comme des centaines de nos agriculteurs accablés qui décident de mettre fin à leurs jours. Et quand seront-ils eux aussi écoutés ?

S'agissant de la fiscalité, il est impératif de relâcher la pression fiscale toujours plus forte s'exerçant sur les classes moyennes, en particulier l'impôt sur le revenu.

L'impôt payé par les classes moyennes a financé (à hauteur de 23Mds€/an) la baisse d'impôt accordée aux sociétés sans que celles-ci contribuent à créer réellement les emplois qui auraient dû résulter de cette aide !

Nous l'avons toujours dit : si nous voulons retrouver des marges de manœuvre, la France doit lutter efficacement contre les fléaux de l'évasion et de l'optimisation fiscale. Et pour cela, trouver le bon dosage entre incitation et coercition.

En Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'agissant du logement, l'explosion du prix au m² dans nos grandes métropoles lamine le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Alors une politique de régulation des prix est rendue nécessaire tout comme un véritable aménagement du territoire visant à rapprocher les lieux de résidence et les lieux de travail.

Retrouver le chemin de l'espoir, de la confiance et du dynamisme de notre économie consiste également à maintenir une cohésion sociale. Pour y parvenir, le dialogue social, l'expression de la société civile organisée est un outil pertinent. Encore faut-il être enfin écouté !

En tous les cas, cette crise nous fait tristement remarquer la surdité, l'incapacité des uns et des autres à s'écouter et une fois de plus préférant une société dans laquelle s'exerce une logique d'affrontement.

Alors, la CFE-CGC appelle toutes les parties et acteurs du monde socio-économique : dans les entreprises, les territoires, les assemblées, les lieux de décisions à avoir un sursaut de conscience, à œuvrer pour une plus grande écoute.

Au-delà de ces constats et remarques, la CFE-CGC votera la contribution.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION D'AGNES NATON, AU NOM DE LA CGT

Un mouvement social inédit, protéiforme, s'enracine dans les territoires depuis plusieurs mois. Il rassemble des centaines de milliers de citoyens-travailleurs-usagers. Elles et ils ont endossé un gilet jaune, rose, une robe noire, une blouse blanche, se sont munis de stylos rouge ou encore participé aux marches pour le climat, aux manifestations contre les violences faites aux femmes. Toutes ces mobilisations sont parcourues par le même cri, la même colère, une volonté de justice sociale, fiscale, de respect, de changement.

Après avoir été trop longtemps abandonnés, méprisés, par des pouvoirs politiques forts aux idées faibles, englués par la chimère d'une gouvernance du peuple par les nombres. Elles, Ils veulent être entendus et participer des transformations attendues pour travailler et vivre mieux.

Le diagnostic ne fait plus débat. La société dans laquelle nous vivons est bien malade d'un système qui tourne résolument le dos à l'Humain, au travail, à la nature et à l'intérêt général. Malade de toutes les formes de domination et d'exclusion qui rend invisible des fractions entières de la population. Malade des méfaits d'une accumulation de richesses au service d'une minorité, qui de façon exponentielle, gaspille, épuise les ressources, compromet les équilibres dynamiques de la biosphère. Une société malade de la remise en cause des services publics qui engendre l'accroissement d'inégalités entre citoyens dans et entre les territoires.

Cet effondrement des valeurs du bien commun, de l'éthique de vie, s'accompagne d'une crise du travail, dans ses dimensions de reconnaissance, et révèle la dérive plus profonde qui touche à sa valeur d'usage, à l'autonomie et aux capacités que les organisations laissent aux femmes et aux hommes pour bien faire leur travail. La dévalorisation du travail atteint aujourd'hui des catégories entières de salariés et met en péril notre potentiel industriel, le service rendu aux usagers, l'éducation des futurs citoyens. Quand la dimension humaine, la qualité du travail disparaissent derrière le montant des dividendes, de la seule rentabilité et du court-terme, c'est la société qui court à sa perte, la démocratie qui est en danger.

Ce mouvement social interroge ainsi très fortement l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté dans la cité, au et dans le travail, avec le rejet comme jamais d'un système de domination, d'une conception verticale du pouvoir incarné par le présidentielisme de l'outrance. Cette crise du politique entraîne dans sa chute une remise en cause de la démocratie représentative et des corps intermédiaires. La crise interdit donc tout maintien à l'identique et nous interpelle toutes et tous dans nos champs de responsabilités. Tourner le dos aux aspirations, ne pas répondre aux exigences de transformations économiques et sociales ou tenter de les détourner serait dangereux et nous entrainerait dans une impasse dont l'issue est connue : La tentation fasciste.

Alors, à nous de relever le défi du dit « grand débat ». Mais, il ne sera grand qu'avec le surgissement de la parole de l'atelier, des services, des quartiers ... Il ne sera grand qu'avec écoute et respect, et surtout il ne dit pas être un exercice de communication destiné à "éteindre l'incendie" sans qu'il débouche sur de profondes modifications des politiques engagées, sinon le ressentiment risquerait de provoquer des explosions populaires très violentes. Nous avons là, dans des formes diverses à nous inscrire dans cette œuvre toujours recommencée à répondre

par l'espérance sociale à la colère. Ne pas canaliser le ressentiment mais redonner au peuple son pouvoir d'agir pour faire société.

La contribution du CESER titre "*les corps intermédiaires : enfin écoutés ?*". La CGT l'a analysé à partir de deux questionnements : Le CESER peut-il mieux contribuer à participer au processus démocratique, en associant plus et mieux les citoyens aux enjeux de nos territoires ? Parce qu'il représente la société civile organisée, le CESER peut-il être davantage associé, écouté, entendu par l'exécutif régional et être force de propositions afin de répondre aux besoins et attentes de changement des populations et des territoires ?

A partir d'un diagnostic partagé, nous faisons nôtres les préconisations 1, 2, 3 et 7, selon lesquelles notre légitimité, ne peut pas se révéler uniquement à l'aune de la construction d'avis pour éclairer les choix du Conseil régional. Nos avis doivent être lus et pris en compte sous peine de n'être que des faire-valoir, que des cautions d'une démocratie verticale.

Les préconisations 4, 5 et 6 renforcent le rôle et la place singulière du CESE, d'un CESER qui soient les relais, les porte-voix des exigences citoyennes et de leur écoute dans la construction des politiques publiques. Cette volonté doit se traduire par des modifications profondes de fonctionnement au sein du CESER et de l'exécutif régional. Par exemple, les organisations syndicales rappellent régulièrement au président du Conseil régional qu'elles souhaitent prendre toute leur place dans les instances de gouvernance des différents schémas régionaux. Ainsi, l'intersyndicale note le changement de posture du président de la Région qui avec sa proposition de confier aux organisations syndicales de salariés et patronaux, l'organisation d'un forum régional industrie remet un peu de normalité et d'équilibre dans des rapports distendus. Enfin, et en lien avec ce besoin de revitaliser le débat, la confrontation en territoire, avec l'ensemble des acteurs de proximité nous considérons que le CESER doit conserver son pouvoir d'agir avec la possibilité de saisine d'initiative. Cette dynamique de mise en pensée et d'actions permettrait de rester à l'écoute des signaux faibles, ce qui se murmure, les révélateurs des fractures sociales, de ce qui se construit sans attendre afin de répondre aux défis environnementaux et à la révolution informatisationnelle, avec cette ambition de solidarité affichée aujourd'hui pour penser demain, au service de toutes et de tous.

En conclusion et à partir de ces réflexions la CGT votera pour la contribution.

INTERVENTION DE PATRICK VELARD, AU NOM DE SOLIDAIRES

Monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillers,

Cette assemblée plénière a pour ordre du jour un point unique : la place et la nécessaire prise en considération des corps intermédiaires et de la société civile organisée. Cette réflexion a lieu après l'interpellation par le mouvement des gilets jaunes de l'ensemble de la société, du pouvoir, de ses élus, de ses assemblées, de ses institutions mais également des organisations, syndicats, associations et regroupements des citoyens qu'ils organisent et qu'ils représentent ou prétendent représenter.

Nous n'avons pas cessé de dénoncer la mascarade d'un pseudo grand débat initié par le président de la république qui n'est en réalité qu'une grande entreprise de diversion où le président, tel un batteur de foire se produit en spectacle dans une grande tournée nationale de "question pour un champion" comme l'a commenté avec justesse Josiane Balasko. A aucun moment dans la contribution du CESER qui nous est proposée n'est évoqué ce grand débat. Ce dont nous nous réjouissons. Nous pensons que la réflexion issue de la contribution qui sera adoptée ce jour devra se poursuivre afin que les avis et la force de proposition du CESER, comme du CESE soient réellement pris en compte par les décideurs nationaux comme régionaux, c'est pourquoi l'Union Syndicale Solidaires souhaite faire part de ses remarques et réflexions.

Le mouvement des gilets jaunes est un phénomène inédit par sa forme, sa durée, sa détermination, mais également par les revendications qu'il porte : justice sociale, pouvoir d'achat, justice fiscale, développement des services publics, rejet des représentations politiques ou citoyennes qui laissent au bord du chemin de nombreux exclus. Ce mouvement intègre quoiqu'en aient dit certains les problématiques liées à l'environnement. Parallèlement et en complément, des manifestations ou pétitions de masse traduisent la montée d'un mouvement large contre le réchauffement climatique.

Ce mouvement a pris tout le monde de court, le gouvernement les médias mais également l'ensemble des acteurs de la vie politique et sociale, y compris les organisations syndicales de salariés. Personne n'est épargné, c'est pourquoi nous devons tous faire preuve de la plus grande humilité.

La contribution proposée au vote n'intervenant que sur la question de la nécessité de l'écoute de la société civile organisée, il nous est apparu utile de mettre l'accent sur « la société civile inorganisée » que représentent les gilets jaunes, leurs colères et revendications sociales et l'image qu'ils ont des syndicats.

Les syndicalistes sont confrontés à la critique que leur ont renvoyée les Gilets jaunes. Sur les ronds-points, dans les manifs, il y a beaucoup de salariés qui soit sont précaires ou chômeuses et chômeurs, soit sont dans des secteurs où le syndicalisme est absent. Ils ont rarement fait l'expérience d'un syndicalisme utile à leur côté et nourrissent donc une défiance à son endroit.

Cependant, au fil des semaines, nous retrouvons de plus en plus certaines de nos idées et revendications dans les exigences des gilets jaunes, c'est pourquoi, dès début décembre, notre Union Syndicale Solidaires a appelé à la convergence des colères et des luttes, la journée de grève et de manifestations du 5 février a été, à ce titre, importante puisqu'elle a concrétisé dans de nombreuses villes cette convergence. L'unification des opprimés pour l'égalité des droits entre toutes et tous permet de ne pas laisser de terrains à l'extrême droite qui investit le champ du social avec ses idées racistes et d'exclusion dans ses bagages. Cela permet de poser, à côté de la question de la répartition des richesses, des sujets plus transversaux comme par exemple le service public, mais aussi les questions de lutte contre le racisme, le sexisme et l'homophobie ou le droit à un environnement sain...

Nous pensons que l'attitude du président de la république qui fait le yoyo entre une prétendue ouverture avec le grand débat et un refus de toutes les demandes des gilets jaunes et des organisations syndicales n'est pas de nature à apaiser le climat social. L'arrogance du ministre de l'intérieur, les violences policières, les mesures attentatoires aux libertés publiques, droit de grève, droit de manifester n'arrangent rien. La mesure gadget des drapeaux et de l'apprentissage de la marseillaise dans les classes ne fait pas illusion face à l'annonce du maintien du cap des réformes : retraites, fonction publique, laïcité, fermeture des services publics, etc...

Enfin, nous ne pouvons que souligner favorablement le positionnement du CESER qui ne tombe pas dans le piège de la citadelle assiégée et du quant à soi face aux remises en cause de la société civile organisée.

Les préconisations contenues dans la contribution sont intéressantes notamment, je cite, : « l'expérimentation de la mise en place de consultations citoyennes, d'ateliers participatifs, de plateformes collaboratives, de forums... et la prise en compte des attentes des citoyens exprimées, au travers des pétitions citoyennes qui peuvent venir alimenter les travaux du CESER »

Quelques remarques et propositions : Les réformes territoriales, notamment la fusion des régions éloignent de plus en plus les lieux de décision des citoyens et du terrain. Les critiques des institutions et des corps intermédiaires par les gilets jaunes illustrent ce désarroi par rapport à des élus ou des représentants souvent lointains et insaisissables. Nous pensons également qu'il

faudrait être un peu plus ferme contre la volonté du gouvernement de réformer le CESE et d'en diminuer le nombre de conseillers. Nous devons également manifester notre inquiétude sur l'avenir des CESER. Même si cela a été fait de nombreuses fois, il faut inlassablement exiger des délais suffisants pour permettre à tous les conseillers de s'approprier les débats.

La recherche systématique du consensus n'est pas toujours facile. Dans bien des domaines des intérêts divergents et contradictoires existent. Alors, lorsque le consensus n'est pas possible, plutôt que de chercher à tout prix de rédiger des avis policés et parfois sans saveur, ne serait-il pas possible d'exposer les différents positionnements et propositions, fussent-ils contradictoires ?

Pour conclure, les conseillers de l'Union Syndicale Solidaires voteront pour la contribution.

INTERVENTION D'ELISABETH RIVIERE, AU NOM DU COLLEGE 3-4

Monsieur le Président, cher.e.s collègues,

Je m'exprime au nom des collèges 3 et 4.

Les collèges 3 et 4 de notre CESER AuRA rassemblent une grande diversité d'acteurs de la société civile, avec d'une part, les associations représentant un large panel qui vont de la santé, de la lutte contre les exclusions et l'accompagnement des personnes en situation de grandes précarités, du handicap, des familles, des femmes, des jeunes, de l'éducation populaire, des parents d'élèves, du logement, de la culture, du tourisme, de l'environnement etc... , les organismes incluant le monde éducatif, la recherche, l'habitat, la mutualité, la jeune chambre économique, l'économie sociale et solidaire etc.... et d'autre part des personnalités choisies en fonction de leur expérience dans le domaine économique, social, culturel, sportif, scientifique ou environnemental.

Les mouvements sociaux qui agitent la France depuis l'automne dernier concernent une grande partie de la population et bien évidemment des citoyennes et des citoyens dont certaines et certains appartiennent à nos associations et organismes.

La crise actuelle peut être considérée comme une alerte sociale et une marque de défiance des citoyens vis-à-vis des élus et des pouvoirs publics. Cette crise est également l'occasion pour certains à travers la violence de remettre en cause nos institutions démocratiques. Nos organisations souhaitent rappeler leur attachement à la démocratie et à la légitimité de nos institutions républicaines. Elles réunissent en leur sein, nombre de citoyen.ne.s engagé.e.s qui participent chaque jour à la vie démocratique de notre pays.

Pour répondre à cette crise, les politiques publiques devront viser à réduire les inégalités entre les citoyens et entre les territoires et favoriser l'élargissement des droits et leur accès. La légitimité des corps intermédiaires doit donc être renforcée et soutenue pour favoriser le dialogue civil, la consultation directe des citoyens notamment dans l'accompagnement de l'expression citoyenne des personnes en situation de grande précarité sociale et économique.

Même si la société est décrite comme de plus en plus individualiste, le monde associatif est pourtant dynamique : je vous renvoie au nombre de nouvelles associations créées chaque année, au nombre de salarié.e.s et aux milliers de bénévoles. Le poids du monde associatif en France et les nombreux services rendus à la population, à la vie collective et dans la protection de l'environnement ne sont plus à démontrer. L'économie sociale et solidaire innove et se développe. Nos organisations participent au développement équilibré des territoires, au maillage d'un tissu social permettant la vie en société, l'engagement citoyen et la paix sociale.

Toutes les organisations que nous représentons peuvent être mises à mal par de nouvelles contraintes réglementaires et légales et par des changements de politique. On peut craindre, par ricochet, des difficultés et des effets délétères sur la perception des actions et de leur efficacité avec pour conséquence des interrogations et des inquiétudes fortes de la population. Comment mieux prendre en compte les attentes des citoyens ? Quelles garanties pouvons-nous donner pour maintenir des services pérennes à la société et vers les différents publics, dont les plus fragilisés pour répondre aux mutations sociétales ?

Au sein des CESER, 2^{ème} assemblée régionale rassemblant des représentant.e.s des « forces vives » de la Région, la confrontation d'idées issues de nos origines et de nos cultures différentes permet de mêler démocratie représentative et participative et de dépasser les intérêts personnels au profit de l'intérêt général. Le résultat de ces échanges et de ces réflexions alimentant nos travaux a vocation à éclairer, nourrir et évaluer les politiques publiques pour répondre aux besoins de la population.

Nos élus et les pouvoirs publics s'emparent-ils suffisamment et tiennent-ils compte des travaux produits grâce à l'intelligence et la réflexion collective de la société civile ?

Nous espérons que cette contribution sera entendue et permettra aux corps intermédiaires d'être écoutés pour des politiques en faveur d'une société plus équitable et davantage respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Les collègues 3 et 4 sont en accord avec les préconisations et voteront majoritairement la contribution.

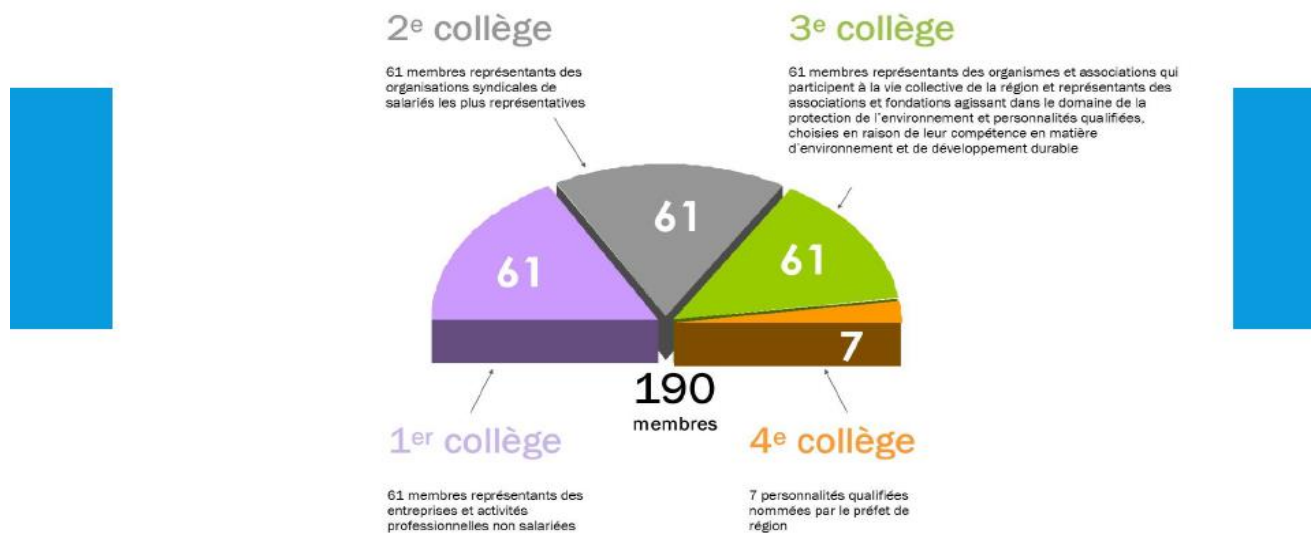
Annexes

Annexe 1 : Historique



Annexe 2 : Composition

Composition du CESER



Annexe 3 : Liste des mandants après arrêté préfectoral⁵

Collège 1 : Entreprises et activités professionnelles non salariées	
Entreprises et artisanat (32)	
9	Désignés par la Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes
5	Désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes
4	Désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes
4	Désignés par l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes
5	Désignés par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes
4	Désignés par accord entre l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération régionale des chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)
1	Désigné par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Auvergne et le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Rhône-Alpes
Métiers (16)	
3	Désignés par accord entre les pôles de compétitivités - Lyon-Biopôle et Minalogic Partenaires - Céréales Vallée et ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis
1	Désignés par accord entre l'Union des industries chimiques (UIC) Auvergne et l'Union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes
1	Désigné par accord entre le Comité des banques Auvergne et le Comité des banques Rhône-Alpes

⁵ http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/content/download/40189/270340/file/2-1-2018_recueil-84-2018-001-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf

2	Désignés par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont un au titre des industries électriques et un au titre des industries mécaniques de la métallurgie
1	Désigné par la Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par la Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par accord entre la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération des entreprises de Transports et Logistique de France (TLF)
1	Désigné par l'Union inter-entreprises textiles de Lyon et sa région (UNITEX)
1	Désigné par l'Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires (ARIA)
1	Désigné par accord entre la délégation territoriale de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs constructeurs de France Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par Syntec Rhône-Alpes
1	Désigné par accord entre les directions régionales de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), d'Electricité de France (EDF), de la Poste
1	Désigné par l'Union Nationale Industries Carrière (UNICEM) Auvergne-Rhône-Alpes
Agriculture (12)	
3	Désignés par la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
2	Désignés par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes
2	Désignés par les Jeunes Agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes
2	Désignés par la Confédération paysanne d'Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par la Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes

1	Désigné par la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le secteur coopératif de production
Economie sociale et solidaire (1)	
1	Désigné par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives	
18	Désignés par le Comité régional de la Confédération générale du travail (CGT) Auvergne-Rhône-Alpes
17	Désignés par l'Union régionale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) Auvergne-Rhône-Alpes
11	Désignés par l'Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière (CGT FO) Auvergne-Rhône-Alpes
3	Désignés par accord entre l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs (CFTC) Rhône-Alpes
5	Désignés par l'Union régionale de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) Auvergne-Rhône-Alpes
4	Désignés par l'Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par la Fédération syndicale unitaire (FSU) Auvergne-Rhône-Alpes
2	Désignés par l'Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes

Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement	
1	Désigné par l'Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes (URAF)
1	Désigné par les Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes (CAF)
1	Désigné par accord entre la CARSAT Auvergne, la CARSAT Rhône-Alpes et l'Association régionale des Caisses de MSA (ARCMSA) Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par l'union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par la Fédération hospitalière de France région Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union nationale des instances de coordination des offices et réseaux de personnes âgées (UNIORPA), l'Union régionale des Fédérations départementales Génération Mouvement Les aînés ruraux et la Fédération nouvelle des associations retraités Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par accord entre le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes
1	Désigné par l'Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par l'Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes
1	Désigné par l'Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes (ADIRA)
1	Désigné par la Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes
4	Désignés par accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et de l'Université Clermont Auvergne et associés
4	Désignés par accord entre la section régionale FCPE Auvergne et Rhône-Alpes, la section régionale de la fédération des associations PEEP Auvergne et RA, la section régionale de l'UNAAPE et l'union régionale de l'URAPEL d'Auvergne et Rhône-Alpes
1	Désigné par l'association Lyon Place Financière et Tertiaire

2	Désignés par le Collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Auvergne-Rhône-Alpes, dont un représentant d'une association de jeunesse et d'éducation populaire ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère chargé de la jeunesse
1	Désigné par accord entre l'union régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes (UR-CIDFF) et Filactions
2	Désignés en accord entre l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) Auvergne-Rhône-Alpes, l'association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV), la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) et l'Union nationale inter-universitaire (UNI), âgés de - 30 ans et représentants les associations de jeunesse et d'éducation populaire, ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère chargé de la jeunesse
1	Désigné par l'Union régionale des fédérations des œuvres laïques (URFOL) Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par accord entre le Comité régional olympique et sportif (CROS) Auvergne et le Comité régional olympique et sportif (CROS) Rhône-Alpes
2	Désignés par le Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par accord entre l'Union fédérale des consommateurs "UFC Que Choisir" Auvergne et celle de Rhône-Alpes
2	Désignés par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'un au titre de l'insertion par l'activité économique
1	Désigné par accord entre l'association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine
1	Désigné par le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)
1	Désigné par accord entre l'association Sauve qui peut le court métrage, l'association Ardèche Images, l'EPCC CITIA, l'association Imaginove, l'association GRAC, l'ACRIRA, l'association les Ecrans, l'association Plein champ et la Cinéfabrique
1	Désigné par accord entre les associations de bibliothécaires de France d'Auvergne et de Rhône-Alpes, l'association des libraires de Rhône-Alpes et l'association des libraires d'Auvergne
5	Désignés par accord entre l'association régionale des organismes d'habitation à loyers modérés (ARRAHLM), l'association régionale de la Confédération nationale du logement Auvergne-Rhône-Alpes (CNL), l'Union régionale solidaires pour l'Habitat (SOLIHA), la Fédération des entreprises publiques locales (EPL) et l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI)
1	Désigné par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes

1	Désigné par accord entre Aide à Toute Détresse Quart-Monde, l'Union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le Secours Populaire français Rhône-Alpes et le Secours Populaire français Auvergne, la délégation régionale du Secours Catholique Auvergne et la délégation régionale du Secours Catholique Rhône-Alpes
1	Désigné par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE)
1	Désigné par l'association Filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par accord entre l'URAPEI Rhône-Alpes, l'URAPEI Auvergne, la direction régionale de l'Association des paralysés de France (APF) Auvergne-Rhône-Alpes, la Fondation Perce Neige et l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) Auvergne-Rhône-Alpes
1	Désigné par l'association nationale des apprentis (ANAF)
1	Désigné par accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne
2	Désignés par la Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes
Représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 10	
2	Désignés par l'Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature (Union régionale FRAPNA)
1	Désigné par la fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et l'environnement (FRANE)
1	Désigné par la Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux (LPO)
1	Désigné par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
1	Désigné par la Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes
4	Désignés par Personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable, désigné par arrêté préfectoral

Collège 4 : Personnalités qualifiées

7	Désignés par arrêté préfectoral
---	---------------------------------

Contributeurs

Laurent CARUANA

1^{er} vice-président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Liste des membres du comité de pilotage, composé des membres du comité opérationnel, plus deux membres du bureau.

Collège 1	Collège 2	Collège 3-4
Bruno CABUT Patrick CELMA Jean-Luc FLAUGERE Didier LATAPIE Sandrine STOJANOVIC	Eric BLACHON Laurent CARUANA Karine GUICHARD Jean-Marc GUILHOT	Eliane AUBERGER Yvon CONDAMIN Michel-Louis PROST Elisabeth RIVIERE Jean-Louis VERDIER

Contacts

Frédérique VON PLAUEN

Chargée d'études

Tél 04 26 73 54 62

frederique.vonplauen@auvergnerhonealpes.fr

Informations

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou

retrouvez les informations sur le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser



Dans une société en demande de renouveau démocratique, tous les acteurs de la démocratie doivent s'interroger sur leurs rôles, leurs missions, pour répondre au mieux au besoin de transition sociétale. C'est notamment le cas des corps intermédiaires qui ont vocation à jouer un rôle pivot dans la démocratie, que ce soit à l'échelle nationale ou régionale. Non seulement les corps intermédiaires doivent être réhabilités et renforcés dans le débat public, mais ils sont légitimes et nécessaires à l'expression démocratique.

Qu'il s'agisse des corps intermédiaires dont la vocation première est de défendre les intérêts de leurs membres, ou ceux qui existent à partir d'un regroupement de cette pluralité de structures - les CESER en sont une illustration pertinente- leur expression collective, nourrie par le dialogue, leur donne un écho renforcé. Les CESER jouent alors un rôle essentiel de réflexions et de propositions sur l'intérêt collectif et régional.

CORPS INTERMEDIAIRES • SOCIETE CIVILE ORGANISEE • ORGANISME
CONSULTATIF • CESER • LEGITIMITE • DEMOCRATIE • INTERET REGIONAL

Crédit photos :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Ced
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20

